

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| DCM20200304.1 | <u>Séance du 04 mars 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de mars le quatre mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. |
| NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05 mars 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 27 février 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. | |
| <u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u> | |
| Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. | |

**OBJET : POURSUITE DE L'ACTION ENGAGEE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANCON –
DESORDRES DES TRAVAUX PLACE DU 8 MAI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du contentieux engagé par la collectivité à propos des désordres des travaux de la Place du 8 mai, une action a été engagée par l'avocat de la Ville, Maître Catherine SUISSA – DSC AVOCATS – 23, rue de la Préfecture – 25000 BESANCON auprès du Tribunal Administratif de Besançon.

Au vu du rapport d'expertise jugé non satisfaisant sur une partie des désordres, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Maître SUISSA à poursuivre l'action engagée auprès du Tribunal Administratif afin d'obtenir une prise en considération totale de l'ensemble des désordres.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise Maître SUISSA à poursuivre l'action engagée auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans le cadre du contentieux relatif aux désordres des travaux de la Place du 8 Mai à Seloncourt ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 04 mars 2020

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**